

*Aux S1 des collèges de l'académie – 2<sup>e</sup> supplément à la circulaire n°3 – février 2016*

## **Réforme et répartition des DGH : Notice de (dé)montage !**

Sur le fond et en ce qui concerne sa volonté idéologique de renoncer à l'éducabilité de tous les élèves, sa remise en cause de l'égalité d'accès aux savoirs et sa résolution à casser le second degré, les choses ne sont plus à démontrer quant à la nocivité de la réforme des collèges. Réforme dont nous demandons plus que jamais l'abrogation !

La quasi-unanimité de la profession la rejette et, à l'image de la journée d'action du 26 janvier, les fortes mobilisations montrent clairement un refus massif et légitime de devoir l'appliquer dans les établissements. Soyons-en tous persuadés : rien n'est encore joué et le SNES envisage d'ores et déjà d'autres actions dans les jours et les semaines à venir pour obtenir définitivement sa suppression !

Au Ministère, comme au Rectorat, le mécontentement général ne laisse pas indifférent et si le « retrait » ne semble pas encore d'actualité car il serait le signe d'un désaveu politique, on voit bien que des reculades ont été faites quant à sa mise en place avec des « permissions de faire » (bilangues, langues anciennes, langues régionales, non-EPI, non-AP, dépassement des 26 heures/élèves...) et des dotations horaires supplémentaires ont été octroyées pour permettre de « calmer le jeu ». Les chefs d'établissement eux-mêmes (à l'instar de leur syndicat SNPDEN-UNSA) souhaitent que la rentrée se passe avec le moins de clashes possibles et vantent les mérites de cette fameuse « marge » qui va tout permettre dans un cadre d'autonomie renforcée de leur collège...

Bien entendu, cette marge ne doit pas nous tromper car son existence n'est que transitoire et les risques sont grands qu'elle soit cause de divisions dans les salles des profs si nous l'utilisons pour appliquer une réforme que nous rejetons, à l'image des EPI ou des AP qui, s'ils sont proposés ou imposés, vont acter la diminution des horaires disciplinaires, cliver, nous réduire à des rôles d'exécutants et verrouiller nos emplois du temps !

**Pour le SNES, nous ne devons surtout pas aborder la répartition des DGH à travers le prisme de la réforme.**

## **Concepteurs et maîtres du jeu !**

Nous devons rassembler les équipes et investir les répartitions soit en partant des grilles que nous vous avons proposées (il y manque d'ailleurs 1h en physique en 6<sup>e</sup> qu'il convient de rajouter), soit en partant des nouvelles grilles et en utilisant la marge pour « rendre aux disciplines ce qui revient aux disciplines ». Ainsi, TOUT devient possible même si des enseignements ne sont plus « fléchés » pour votre collège. On peut, et absolument rien ne nous l'interdit, maintenir les panels de langues (bilangues, anciennes, régionales), on peut rétablir les quotités horaires disciplinaires que la réforme nous faisait perdre et même dédoubler. De nombreux collèges ont d'ores et déjà opté pour cette façon d'aborder la DGH et non seulement « ça passe », mais la question des EPI disparaît d'elle-même. Libre à tel ou tel collègue de mettre en place un projet interdisciplinaire sur ses propres heures, s'il le souhaite : mais plus tard, bien plus tard, sans contrainte...

Le SNES vous invite à vous emparer de cette méthode de travail et de proposer votre propre répartition en C.A (car elle rentrera dans la DGH), et elle permettra de dénoncer l'hypocrisie d'un Ministère qui veut supprimer des champs culturels et des heures d'enseignements mais qui ne s'attaque surtout pas à un problème majeur et bien réel lui : celui du nombre d'élèves par classe.

Une telle démarche ne signifie surtout pas un renoncement à nos exigences d'abrogation. Il s'agit juste de se saisir de la préparation de rentrée pour en faire un temps fort d'échanges entre nous et d'argumentation auprès des parents d'élèves pour les impliquer davantage dans cette exigence légitime d'abrogation que nous n'avons cessé de porter et que nous continuerons à porter dans les CA, dans les instances départementales et académiques (CTSD, CDEN, CTA) tout autant que dans la rue.

## Le vote CONTRE la DGH, sans tergiverser !

Pour le vote à proprement parler, pas de tergiversation. Si l'opposition à la réforme a pu se traduire dans les discussions sur la répartition de la DHG, comme détaillé ci-dessus, le vote en lui-même ne peut pas se limiter à une expression sur cette répartition, même si c'est le discours que tiennent les chefs d'établissement. Car au-delà des modifications de grilles que la réforme 2016 apporte, il s'agit bien de s'exprimer sur les conditions de rentrée pour l'établissement, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants. **Et sur ce point, avec des seuils de classe à 30, avec des dédoublements supprimés, des bilangues, bilingues, sections euros, latin, grec balayés, la réponse est claire : c'est non !**

**Le SNES appelle donc à voter contre les DGH** pour dénoncer leur insuffisance et par là-même la politique éducative du gouvernement qui refuse de s'attaquer de front aux difficultés du collège et d'investir pour un 2<sup>nd</sup> degré de la réussite pour tous !

## INTERDISCIPLINARITÉ : tempête sur le métier

La réforme, qui prétend vouloir renforcer le travail d'équipe dans les collèges, a déjà grandement perturbé le climat des établissements. Sa mise en place ne ferait qu'aggraver les choses, par la mise en danger de certains postes et les choix cornéliens à faire pour les préserver. C'est aussi une transformation profonde du métier qui se profile, sans autre accompagnement que de brutales prescriptions.

La suppression des bilangues, des euros, les complications de mise en œuvre de l'enseignement de LCA provoquent dès cette année des suppressions de postes. Certains collègues d'allemand ou d'espagnol se voient même proposer officieusement des heures en primaire. Et pour tous, à service constant, ce sont des classes en plus du fait de la baisse des horaires hebdomadaires en LV2. Des classes en plus ou des compléments de service aussi pour les collègues de technologie et de physique-chimie, qui perdent une demi-heure par classe de Troisième. La répartition de l'horaire globalisé de sciences et de technologie en Sixième servira sans doute de variable d'ajustement, avec des effets collatéraux sur les services en SVT. Quant aux collègues d'enseignements artistiques, les pressions ont commencé

pour semestrialiser la prise en charge des classes et prendre en charge une part conséquente des EPI.

Les dispositifs proposés, accompagnement personnalisé et EPI, ont pour vertu principale d'être de bons outils de la communication ministérielle. Tels qu'ils sont conçus, ils n'ont guère d'intérêt pédagogique. Les mettre en place aux forceps, c'est assumer qu'ils resteront des coquilles vides. Mais la production de ces coquilles aura coûté cher à la profession en réunionite et conseilite, arbitrages divers et autres pressions, voire en conflits. Nos métiers sont-ils ceux-là ? Produire du paraître ? Remplir des fiches, des contrats ? D'autant qu'il faut en plus gérer le millefeuille nouveaux programmes / parcours / histoire des arts et EPI, sans oublier les PAI, PAP, PPRE et autres prises en charge spécifiques. En quoi cette avalanche de tâches énergivore et chronophage aidera-t-elle les élèves ?

Nos emplois, nos métiers, parlons-en, faisons-les évoluer au regard des besoins et des connaissances nouvelles en pédagogie et en didactique, mais pas dans l'urgence et la bousculade. La communauté éducative mérite mieux que cela.

■ Valérie Sipahimalani

## **Formations disciplinaires sur les nouveaux programmes**

### **Du disciplinaire, rien que du disciplinaire !**

Dans tous les collèges, les collègues sont actuellement convoqués pour des formations disciplinaires concernant les nouveaux programmes, censés être mis en place dans tous les niveaux de classe dès la rentrée 2016, ainsi que la réforme de l'évaluation des élèves via un nouveau livret scolaire et un nouveau DNB.

Des changements importants qui, au-delà des problèmes de fond, vont occasionner une surcharge de travail, et qui dessinent un autre métier dont les contours n'ont pas été discutés avec les personnels. Les programmes n'ont pas de repères annuels (sauf en histoire géographie) ou bien des repères de progressivité insuffisants ; pour beaucoup de disciplines, les savoirs ne sont que des outils ou des ressources pour permettre de construire les compétences attendues.

Globalement, un grand flou sur le niveau d'exigence attendu, ce qui va créer des inégalités entre les établissements et entre les élèves. Les enseignants vont devoir faire des choix de contenus – qui jusqu'à présent pour la plupart des disciplines relevaient des programmes nationaux –, construire leur progression avec leurs collègues du collège pour le cycle 4, et avec ceux des écoles de secteur pour le cycle 3. Ce travail supplémentaire devra se faire sans heure de concertation dans les services.

L'organisation des horaires sera locale : modulation possible des horaires au cours du cycle 4, semestrialisation des enseignements artistiques et globalisation des sciences et de la technologie en Sixième, ce qui va fragiliser les disciplines et laisse planer la mise en place de l'EIST.

**Pour le SNES la mise en place simultanée sur les 4 niveaux du collège n'est pas acceptable et montre la méconnaissance du quotidien des établissements, et le profond mépris du ministère pour la profession. Le SNES revendique l'étalement de la mise en place de ces nouveaux programmes et une reprise des discussions pour ceux posant problèmes notamment en actant un cadrage annuel et non par cycle. Il appelle les collègues à porter ses exigences lors des journées de formation à venir.**

Si ces journées de formations sur les nouveaux programmes se transformaient en lieux destinés à « vendre la réforme » via EPI et AP, elles seraient l'occasion pour les collègues de dénoncer encore et toujours une réforme que la profession rejette, comme elle l'a déjà fait à 4 reprises par des mouvements de grève, par le boycott des « formations » des 16 décembre et 13 janvier, et par la démission massive des conseils pédagogiques en décembre dernier.

**Dans de telles circonstances, le SNES appellerait ainsi les collègues à quitter de telles formations/formatages.**

Bon courage à toutes et à tous et n'hésitez pas à nous tenir informés de la situation de votre établissement.

Pour le secteur collège du SNES Montpellier  
Thierry Jouve, Arnaud Roussel